

Changement carte grise suite deces

Par Jean pierre Darnaud, le 03/04/2017 à 06:20

Notre pere est deceder le 07 aout 2016.il avait un camping car. Nous Sommes 5 heritiers et d accords pour le ceder a titre gratuit a un grand ami de mon pere.il est mentionner dans les droits de succession. Il est de 1998 et nous I avions estimer a 15 000€.

Avons nous le droit de le faire.si oui le notaire prendras t il des frais.

En vous remercient

Nous avons une soeur sous curratelle proteger